

AUDITION DE M. GERALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTERIEUR

Commission des Lois de l'Assemblée nationale

le lundi 30 novembre 2020

[> Lien vers l'audition](#)

La commission des lois de l'Assemblée nationale a auditionné Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur, sur les conditions dans lesquelles les forces de l'ordre ont eu recours à la force lors de différents événements survenus à Paris depuis la manifestation du 17 novembre 2020.

Le ministre de l'Intérieur a indiqué que sa ligne de conduite est de « *protéger les français* » et de « *protéger ceux qui nous protègent* ». Il soutient que le rôle du ministre de l'Intérieur « *c'est d'être l'avocat des policiers* » compte-tenu de la difficulté et des risques auxquels ils font face au quotidien.

Il a structuré son propos autour des « *7 péchés capitaux* » dont souffrirait l'institution policière :

- Le raccourcissement de la formation des policiers
- Le manque d'encadrement des gardiens de la paix
- Le manque de moyens et de matériel
- L'image de l'institution policière
- Les difficultés de l'inspection
- Les liens entre la police et les citoyens
- Le manque de soutien aux policiers

CONTENU DE L'AUDITION

1. **USAGE DE LA FORCE PAR LES POLICIERS ET LES GENDARMES**

❖ **PPL Sécurité globale et article 25 du PJJ Principes républicains**

- **La position du Gouvernement est de garder l'essence de l'article 24 de la PPL Sécurité Globale** : « *je souhaite que l'on garde la protection de la police* ».

❖ **Les violences illégitimes émanant de policiers**

- **L'usage disproportionné de la force doit mener à des sanctions** lorsqu'elles sont avérées. Néanmoins, il ne faut pas attaquer l'institution, qui est profondément républicaine : « *encore samedi dernier, 98 policiers ont été blessés lors des manifestations contre la PPL Sécurité Globale* ».
- **Les sanctions prononcées contre les forces de l'ordre représentent 55% des sanctions prononcées contre les fonctionnaires**, « *cela montre à quel point ils sont inspectés, contrôlés et sanctionnés* ».

- **Dans le cadre de l’affaire Michel Zecler**, le ministre de l’intérieur a demandé la **révocation des 3 policiers** qui ont usé excessivement de la force. Il attend les conclusions de l’IGPN concernant le policier qui a tiré au LBD, ce dernier étant actuellement suspendu.
 - Il rappelle que **sur 5 millions d’interventions, seules 11 000 d’entre elles ont donné lieu à des signalements sur la plateforme de l’IGPN**, soit moins de 0,3% de ces interventions.
 - Selon lui, *« depuis 15 ans les violences augmentent, elles augmentent très fortement sur les policiers, parce que la société est plus violente »*. Néanmoins, il reconnaît qu’il existe dans la police *« peut-être des problèmes structurels qui ne datent pas d’hier »*.
- ❖ **L’évacuation du camp de migrants à la place de la République**
 - **3 faits ont donné lieu à des difficultés** : si l’un des 3 était justifié, les 2 autres ont donné lieu à des sanctions. Le ministre de l’Intérieur a demandé la réunion du conseil de discipline pour le commissaire de police qui a fait un « croche-patte » à un migrant.
 - **Il considère que l’installation de ce camp de migrants était une provocation** : *« il me semble que ce qui s’est passé place de la République était une provocation »*.
- ❖ **L’encadrement des policiers et forces de sécurité présentes lors des manifestations**
 - Il y a **un problème d’encadrement des jeunes policiers** : *« il n’y a pas assez de chefs et sous-chef, de sous-officiers présents »*.
 - Le ministre l’intérieur propose de **recréer un corps intermédiaire plus nombreux dans la police et la gendarmerie**, dont les membres seront présents sur le terrain afin de guider les policiers moins expérimentés.
 - **300 policiers supplémentaires seront recrutés pour éviter que des policiers non formés maintiennent l’ordre à des manifestations.**
- ❖ **Contrôle des corps d’inspection (IGPN et IGGN)**
 - **S’il n’est pas favorable à l’idée d’une autorité administrative indépendante, il reste « prêt à tout étudier »** car *« comme toute institution, elle mérite évidemment d’être regardée, interrogée, discutée, améliorée »*.
 - **Il souhaite que l’IGPN fasse des préconisations lorsque les enquêtes sont administratives**, ce qui n’est pas le cas actuellement. En rappelant l’affaire Théo, il précise qu’il *« a du mal à comprendre qu’il n’y ait pas eu de sanction administrative qui ait été prise »*. **Il regrette que l’administration ne soit pas tenue aux préconisations de l’IGPN.**
 - *« S’il y a une réforme à faire, c’est plutôt celle de l’application des préconisations ou des sanctions »*.
- ❖ **Le rôle du préfet de police de Paris**
 - Il rappelle qu’il ne l’a pas nommé et que comme tous les fonctionnaires sous son autorité, si jamais il estime que la personne n’est pas à la hauteur de la fonction, alors il en demandera la révocation.
 - Il soutient pleinement le préfet Lallement : *« il a toute ma confiance et fait des choses extrêmement difficiles »* et *« ne faillit pas »*. Il se porte également caution pour lui : *« s’il y a quelqu’un à attaquer, c’est le ministre de l’intérieur »*.
- ❖ **Le nouveau schéma national du maintien de l’ordre (SNMO)**
 - **Il n’envisage pas de modifier le nouveau SNMO.**

- Il milite pour que le ministère de l'intérieur ait les moyens d'identifier en amont les « *professionnels du désordre* » (Black blocs) et **souhaite prononcer des interdictions de paraître**, qui seraient plus efficaces que les « *grosses amendes* ». Il précise que cela doit se faire sous le contrôle du juge et que la question de l'intention est compliquée à démontrer.
- **Le préfet est le responsable du schéma du maintien de l'ordre** et doit **prendre les décisions adaptées à la situation**. Lorsque le ministre de l'intérieur constate qu'un « *usage excessif de la force a été réalisé de manière structurelle* », alors il en demandera la révocation.

2. LES MOYENS DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE

❖ Les moyens de la police

- S'il se félicite des crédits en hausse adoptés dans le cadre de la discussion du PLF 2021, il **considère qu'ils demeurent « insuffisants »**.

❖ Drones

- « *On ne peut pas à la fois dire au ministère de l'intérieur il faut évidemment protéger les manifestations, et bien-sûr, laisser les manifestations de se faire dans un cadre non seulement républicain, mais en plus, permettre aux familles qui veulent manifester de ne pas être dans un cadre de violences, et refuser les drones, cela ne me paraît pas cohérent* ».

❖ Les caméras piétons

- Selon le ministre de l'intérieur, **si les policiers qui ont utilisé excessivement de la force contre Michel Zecler avaient des caméras piétons, ces faits ne se sauraient surement pas produits**. Cela aurait permis au commissaire de regarder les images et sanctionner immédiatement les policiers.
- **A la demande du président de la République, les caméras piétons seront généralisées à partir du 1^{er} juillet 2021 pour toutes les brigades de police et de gendarmerie.**
- Concernant les **difficultés relatives aux caméras piétons actuellement en circulation** (obligation d'entrer le RIO avant de pouvoir l'activer), **un appel d'offres sera lancé pour équiper les policiers de nouveaux dispositifs** permettant une **activation rapide et un déclenchement automatique** de la caméra lorsqu'une arme est sortie par le policier.

❖ Les relations entre la police et les citoyens

- **Début 2020, 69% des français indiquaient apprécier la police et 81% la gendarmerie**. Si la tendance est à la baisse, les chiffres restent très élevés.
- **Il ne partage pas l'idée qu'il y aurait un divorce entre la police et la population**, parce que les gardiens de la paix sont principalement issus des classes moyennes et populaires et qu'ils « *ont les mêmes difficultés que la plupart des français* ».
- **Le problème qu'il identifie c'est celui de la réserve de la police nationale** : quand la gendarmerie a 30 000 réservistes, la police nationale n'en a que 6 000. **Le ministre de l'Intérieur souhaite que ce chiffre soit porté à 30 000 pour les policiers.**

❖ **La formation des policiers**

- **Le raccourcissement de la formation des policiers « était une erreur ».** Une amélioration de la formation des policiers doit être concrétisée : seuls 20% des policiers réalisent leurs 12h de formation continue annuelle et seulement 60% d'entre eux réalisent entièrement leurs exercices de tirs. Il pointe un manque de moyens. S'il est favorable à une réflexion sur la formation, 36 mois de formation avant l'embauche lui paraissent « *beaucoup* ».

3. **AUTRES POINTS**

❖ **Bilan de l'action du ministre de l'intérieur**

- Le ministère de l'Intérieur a finalisé le **livre blanc sur les forces de sécurité** ainsi que la **réforme de la direction unique de la police dans le département** (la DDSP n'avait pas toutes les forces de police dans sa main, par exemple à Calais il n'a pas la PAF). Il a également finalisé la **répartition territoriale entre la police et la gendarmerie**.

❖ **Racisme dans la police**

- Le ministre de l'Intérieur se dit « *prêt à travailler avec la LICRA et d'autres* ».
- Concernant la **création d'une circonstance aggravante en cas d'actes racistes émanant d'un policier**, le ministre de l'intérieur indique que **celle-ci existe déjà** (article 132-76 du code pénal). Dans un souci de cohérence, il ne souhaite pas la création d'une circonstance aggravante, « *sinon plus personne ne comprend plus ce que l'on fait* ». Néanmoins, il « *reste ouvert à la discussion* ».

❖ **Loi de programmation pour les forces de sécurité**

- **A la demande du Président de la République, une loi de programmation sera préparée pour renforcer les moyens de la police** ; celle-devant être « *concertée, organisée, financée* ».

❖ **Organisation de la police et police de proximité**

- **Il n'est pas favorable à réinstauration d'une police de proximité sur le modèle de ce qui a existé**, celle-ci ne répondant pas « *aux problèmes structurels* ».
- Selon lui, la France dispose de **l'une des polices les plus efficaces en matière d'interventions**, même si elle « *a plus de difficulté à ne pas arriver en urgentiste* ».
- Concernant l'organisation de la police, il **critique l'instauration de la police d'agglomération**, qui permet certes de répondre à certains problèmes, notamment lorsqu'il s'agit d'intervenir en nombre à certains endroits (ex. la petite couronne parisienne), mais **qui éloigne le policier de la population**. Il soutient qu'il faut trouver une conciliation entre une « *mutualisation nécessaire à un moment donnée* » et une « *gestion macro* ».

Questions des députés :

- Point sur les suites disciplinaires et judiciaires de l'affaire Michel Zecler ainsi que sur les réformes envisagées (Alice THOUROT, LREM)
- Le bilan et l'action du ministère de l'Intérieur (Éric CIOTTI, LR)
- Retrait de la PPL Sécurité Globale au profit d'une étude approfondie de l'article 25 du PJJ Principes républicains (Laurence VICHNIEVSKY, MODEM)
- Remplacer la PPL Sécurité Globale par des états généraux de la sécurité (Boris VALLAUD, PS)
- Caméras piétons (Christophe EUZET, AGIR)
- Déontologie des policiers et Défenseur des droits (Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, MODEM)
- Doctrine du maintien de l'ordre, création d'une autorité indépendante et retrait des articles 24 et 25 de la PPL Sécurité Globale (Paul MOLAC, LT)
- Racisme systémique dans la police (Daniel OBONO, LFI)
- Loi d'orientation sur la police et rôle du préfet de police de Paris (Stéphane PEU, GDR)
- Réforme de l'IGPN (Rémy Rebeyrotte, LREM)
- Stratégie du Gouvernement en matière de sécurité (Sacha HOULIE, LREM)
- Les missions de la police et leur surexposition à des risques de violences (Olivier MARLEIX, LR)
- Formation des policiers et livre blanc sur les forces de sécurité (Isabelle FLORENNES, MODEM)
- Retrait de la PPL Sécurité Globale (Alain DAVID, SOC)
- Retrait de l'article 24 de la PPL Sécurité Globale (Jean-Félix ACQUAVIVA, LT)
- L'usage excessive de la force dans les manifestations (Éric COQUEREL, LFI)
- Retrait des articles 24 et 25 de la PPL Sécurité Globale (Matthieu ORPHELIN, NI)
- Les sanctions dans la police (Emilie CHALAS, LREM)
- Création d'une circonstance aggravante en cas de racisme avéré (Laetitia AVIA, LREM)
- Retrait de l'article 24 de la PPL Sécurité Globale (Annie GENEVARD, LR)
- Formation et déontologie autour des valeurs de la République pour les policiers (Erwan BALANANT, MODEM)
- Doctrine du maintien de l'ordre (Valérie RABAULT, LR)
- Le périmètre de la commission d'enquête indépendante sur les forces de l'ordre proposée par le Gouvernement (Pieyre-Alexandre ANGLADE, LREM)
- Stratégie du Gouvernement concernant les Black blocs (Sébastien HUYGHE, LR)
- Place du Parlement dans l'élaboration des lois de sécurité (Philippe LATOMBE)
- Réforme de l'IGPN et de l'IGGN (Caroline ABADIE, LREM)